



COMMISSION SPORTIVE (restreinte)

DU 28 janvier 2020

Membres présents :JP COURCOUX ; JY LE DENMAT ; M. JOUBIN ; M. ROLLAND.

❖ **Journée du 01/12/2019 :**

Rencontre Guingamp Sch (2) Trémel Us (1)D3 Poule C

Match non joué.

Après étude des pièces du dossier et lecture du rapport de l'arbitre

Suite à un arrêté Municipal sur le terrain de Kerpaour le samedi avant 11 h, la rencontre a été inversée conformément au règlement

L'arbitre s'est déplacé le samedi 30/11/2019 à Trémel et a constaté l'impraticabilité du terrain (la convocation de l'arbitre mentionnant le match le samedi)

Les deux équipes ont pris contact avec l'arbitre (ce que la commission regrette fortement) et d'un commun accord ont décidé le report de la rencontre du dimanche, jour où personne ne s'est déplacé.

Constate qu'aucun arrêté municipal n'a été établi

Face à tous ces faits contraires qui engagent la responsabilité de toutes les parties,

Donne match à jouer à une date qui sera fixée par la commission.

❖ **Journée du 15/12/2019 :**

Héanbihen Ff (3) / Plorec/Arguenon Fc (1) D3 poule J :

Dossier transmis par la commission de discipline

La commission

Suite à la commission de discipline du 19/12/2019 confirmant la participation d'un joueur de Plorec /Arguenon non qualifié à participer à cette rencontre (suspendu)

En conséquence, donne match perdu par pénalité à Plorec S/Arguenon

A savoir : Héanbihen Ff : 3 buts ; 3 points.

Plorec /Arguenon : 0 but ; -1 point

❖ **Journée du 05/01/2020 :**

Rencontre Pommerit Le Merzer Es (1) / Ploufragan Fc (3) D1 poule B

Réserves de Pommerit Le Merzer 1 sur qualification et participation des joueurs de Ploufragan Fc 3

La commission,

Reprend le dossier et dit les réserves recevables, la confirmation des réserves étant expédiée dans les délais à partir de la boîte mail du club

Après lecture des feuilles de match des équipes supérieures de Ploufragan Fc du 15/12 :

- Paimpol St Fc 1 / Ploufragan Fc 1, R2 groupe B
- Ploufragan Fc 2 / Plaintel Sp 1, R3 groupe I

Dit que tous les joueurs de Ploufragan Fc 3 étaient qualifiés pour participer à la rencontre du 5/01/2020 contre Pommerit Le Merzer 1

En conséquence homologue le résultat.

❖ **Journée du 12/01/2020 :**

Rencontre St Alban FCCP (2) – Penguily ES (3) D3 Poule H

Réserves de St Alban FCCP 2 sur la qualification des joueurs de Penguily ES 3

La commission

Dit les réserves recevables en la forme,

Rappelle qu'en cas de match remis c'est la nouvelle date qui doit être prise en compte pour la qualification des joueurs.

Après vérification de la rencontre de R3 J, St Brieuc Ginglin 2 / Penguily Es 1 du 15/12/2019
Aucun joueur de cette équipe 1 n'a participé au match de l'équipe 3 de Penguily. L'équipe de Penguily 2 a joué une rencontre de championnat le 12/01/2020 à la même date que St Alban FCCP 2 / Penguily ES 3

Le club de Penguily Es pouvait présenter des équipes 2 et 3 sans restriction.

En conséquence, rejette les réserves de St Alban FCCP et homologue le résultat.

❖ **Journée du 26/01/2020 :**

Rencontre Pestivien Es (1) / Trébrivan Es (1) D3 poule E

Match arrêté à la 87^{ème} minute

La commission,

A la lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,

Constata que l'équipe de Pestivien Es 1 a volontairement quitté le terrain à la 87^{ème}mn, le score étant de 1 à 0 en faveur de Trébrivan.

Seul l'arbitre d'une rencontre peut décider de l'arrêt de celle-ci.

Pour abandon de terrain,

Donne match perdu par forfait à Pestivien Es 1

A savoir : Trébrivan Es : 3 buts ; 3 points

Pestivien Es : 0 but ; -1 point

Par application du règlement Art 85-2 (Chapitre 4 des règlements de la Lbf) ; pénalise le club de Pestivien Es 1 d'une amende de 100 € (Annexe 2 dispositions financières règlements Lbf).

RESERVES NON CONFIRMÉES :

D1 B : Pommerit Merzer / St Briec Ginglin du 12/01/2020 réserves de Pommerit Merzer

D2 F : St Caradec Us / Loudéac St Bugan du 22/12/2019 réserves de St Caradec

D3 D : Pordic Binic Fc / Ploumagoar Rc du 26/01/2020 réserves de Ploumagoar Rc

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 15/12/2020 :

D4 F : Yffiniac Uf bat LandehenJs par forfait

D4 H : PlancöetArg Fc bat Pleudihen St par forfait

Journée du 5/01/2020 :

D3 C : Grâces As bat Belle Isle par forfait

Journée du 26/01/2020 :

D3 D : Plélo As bat Trégomeur Es par forfait

D4 F : Noyal Es bat Lézardrieux par forfait

D4 H : Ruca Us bat Pleudihen St par forfait

Journée du 19/01/2020 :

D4 G : Plélan Vildé bat Les Vallées Fc par forfait

D4 H : St Helen Rance Coetquen Us bat Ruca par forfait

Journée du 26/01/2020 :

D3 I : Les Champs Géraux bat Bobital par forfait

Matches remis :

D2 F du 26/01/2020 : St Caradec Us 1 / Uzel Merléac AS : match remis au 02/02/2020 à 15 H 00.

La commission invite le club de St Caradec à éviter dans l'avenir de faire disputer un lever de rideau si l'état du terrain ne le permet pas.

D4 D du 26/01/2020 : Plussulien As 2 / St Thélo Oust Us 1 : match à jouer à la première date libre en accord entre les deux clubs.

D4 B du 26/01/2020 : Tréméloir Fc / Gommenec'h Fc : la commission donne match à jouer le 2/02/2020 à 13 H.

Rencontre citée ci-dessus, non jouée le 26/01/2020 :

La commission demande au secrétariat de procéder au remboursement du déplacement de Gommenec'h, à savoir 14 €.

FORFAITS GÉNÉRAUX :

D2 G : ST LORMEL FC

D2 G : TREMOREL

D4 A : LANGOAT JS

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président
JY LE DENMAT

Le secrétaire
M. ROLLAND